

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,
- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTÉ - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,
- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1^{er} octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapporteuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.**

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coopération". Mme Anne GAGNIARD, Rapporteuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.**

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPert - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPert les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPert et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPert d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPert,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.

- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,
- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTÉ - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,
- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1er octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapporteuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.**

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coopération". Mme Anne GAGNIARD, Rapporteuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.**

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPERT - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPERT les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPERT et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPERT d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPERT,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse.
M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.
- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).
Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,

- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,

- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1er octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rappotrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.**

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coordination". Mme Anne GAGNIARD, Rappotrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.**

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPERT - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPERT les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPERT et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPERT d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPERT,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.

- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,

- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,

- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1er octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre** : **M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.**

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coordination". Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre** : **M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.**

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPERT - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPERT les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPERT et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPERT d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPERT,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.

- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,
- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTÉ - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,
- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1er octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.**

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coordination". Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.**

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPERT - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPERT les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPERT et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPERT d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPERT,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.

- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,
- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTÉ - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,
- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1er octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - Ont voté contre : M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coordination". Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPert - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPert les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPert et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPert d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPert,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.

- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 septembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par Mme MOREL
M. MONTAIGNAC par M. FOURNIER
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. GLEMOT par Mme MAS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. YEMMOUNI et M. GROS entrent en séance pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme RIGAULT quitte l'assemblée avant le vote de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.

XXX

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme PORTEFAIX est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **22 juillet 2015** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Accueil des migrants réfugiés : « Avignon, la solidaire, se mobilise ! ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mobiliser une part de ses moyens et compétences afin de contribuer aux côtés de ses partenaires dont l'état, aux différentes étapes de l'accompagnement global de ces populations et à toutes les initiatives pouvant y contribuer, que ce soit au titre de l'urgence sanitaire, de l'hébergement et du logement, de l'accompagnement social, de l'accès à l'éducation, ainsi qu'au processus à plus long terme d'installation et d'insertion,
- **DECIDE** de demander à l'État et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à bénéficier des dispositifs d'aide financière mis en place par chacune de ces institutions.

- **ADOPTÉ - S'est abstenue : Mme GOILLIOT-XICLUNA. Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE.**

2 - URBANISME : ZAC BEL AIR - Approbation du plan directeur d'aménagement et modification du périmètre de concession d'aménagement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le schéma directeur du projet d'aménagement de la ZAC « Bel Air »,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de Concession pour ajuster le périmètre de concession au projet présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

3 - ESPACES VERTS : Mise en œuvre de l'opération "Avignon : Végétalisons ensemble nos Espaces Publics" - Approbation de la convention cadre. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre «Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics»,
- **DECIDE** la gratuité de l'occupation du domaine public,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ -**

4 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2014 et Budget 2015. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité, du Compte Financier 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : ACCESSIBILITE : Bilan des actions 2014 menées dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mme Kamila BOUHASSANE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- **PREND ACTE** -

6 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Amélioration de l'accessibilité du parking du Palais des Papes - Approbation de la convention de mandat avec la SCIA Carré du Palais. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SCIA Carré du Palais et la Ville d'Avignon pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR du parking du Palais des Papes,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 324, programme 2015PA04,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ne prend pas part au vote : M. PALY. A voté contre : Mme SEDDIK.**

7 - PERSONNEL : Commission Sociale Municipale : Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'AVIGNON. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la composition de la Commission Sociale qui réunira : deux élus désignés par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président et de Vice-Président ; le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint en charge de la DRH ; un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire ; les assistantes sociales de la Ville d'Avignon, assistées d'une secrétaire ; le médecin de prévention, à raison d'environ une séance par mois, si possible la première semaine du mois.

- **AUTORISE** l'attribution des aides de la Commission Sociale à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, au lieu d'un an auparavant, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières, soit ponctuelles, soit liées à un grave problème de santé, un surendettement, un changement de situation familiale, un accès ou le maintien dans le logement, un événement exceptionnel (catastrophe naturelle, incendie, accident...).

Pour les prêts, la durée de contrat d'un agent non titulaire doit pouvoir en permettre le remboursement.

- **FIXE** les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe.

- **IMPUTE** les dépenses correspondant : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

- **ADOpte** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Scènes d'Avignon/Ville d'Avignon - Convention relative aux interventions d'ateliers théâtre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires année scolaire 2015 - 2016. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association des Scènes d'Avignon pour la réalisation d'ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Petit Palais Diffusion / Ville d'Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Petit Palais Diffusion pour trois ans, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Aménagement des Rythmes Scolaires - Partenariat Ville d'Avignon / Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Convention année scolaire 2015 - 2016. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération afin de formaliser les interventions musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2015 - 2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion municipale directe pour les enfants et adultes des centres sociaux ou les associations intervenant dans les écoles lors des vacances scolaires à compter du 1er octobre 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de facturation à 4,61 euros pour un repas de maternelle ; 5.03 euros pour un repas d'élémentaire ; 5.87 euros pour un repas d'adulte, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

12 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Transition entre la délégation de service public et la gestion directe de la restauration collective - Signature d'un avenant à l'accord du 22 juillet 2015. Mme Stéphanie MOREL, Rappotrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant au protocole d'accord du 22 juillet 2015 passé entre la Ville et la société Compass – Group,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes imputées sur le Budget Annexe de la restauration scolaire, chapitre 11, compte 6042,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre** : **M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY et Mme SEDDIK.**

13 - SPORTS : Convention annuelle d'objectifs fixée entre la Ville d'Avignon et le Club "Olympique Avignonnais" - Subvention pour la saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs,
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 38 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - SPORTS : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Collias et la Ville d'Avignon - Mise à disposition d'un emplacement sur les berges du Gardon pour l'organisation des activités plein air du service des Sports. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant les villes d'Avignon et de Collias, jointe en annexe à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante de 1170 € sur le chapitre 011 compte 6132 – locations immobilières,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels.
- **ADOpte** -

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°5 à la convention d'objectifs passée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et le Centre Social l'Espélido, établi pour autoriser le déplafonnement de la subvention "Animation Globale et Coordination". Mme Anne GAGNIARD, Rappotrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la subvention proposée dans le cadre du déplafonnement « AGC » année 2015 à l'association centre social l'Espélido, soit 20 000 €,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et les documents à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre** : **M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGALT représentée par M. LOTTIAUX.**

16 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance - Études pour le confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD - Demande de subvention au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SMAVD pour des études liées aux travaux de confortement de la digue Durance dans le secteur du Pont de Bonpas,
- **DECIDE** que la participation prévisionnelle de la Ville d'Avignon s'élèvera à 50 % du montant des études,
- **SOLLICITE** le Grand Avignon à hauteur de 50 % du montant de la participation de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Défense contre les eaux - Renforcement de la digue de protection d'AVIGNON contre les crues de Durance - Acquisition de 206 m² auprès de l'indivision RIPPERT - Création d'une servitude de passage. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de l'indivision RIPPERT les parcelles cadastrées CL 660 pour 157 m² et CL 661 pour 49 m² sises avenue de la Croix Rouge,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera au prix de 4,58 € le m², prix du protocole T.G.V, soit 943,48 € pour 206 m²,
- **DECIDE** d'appliquer de la même façon, les indemnités prévues par le protocole T.G.V pour perte de cultures, à savoir :
 - indemnités d'éviction : 0,0800 ha x 7 619 €/ha x 3 = 1 829 €
 - indemnités de fumures et d'arrières fumures : 0,0800 ha x 411,61 €/ha x 3 = 99 €Soit 1 928 € au profit de l'exploitant, l'EURL RIPPERT et fils,
- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'acquisition des nouvelles serres selon le devis de la société GILLES S.A. de 8 865,68 €, par le versement d'une subvention d'équipement à M. RIPPERT d'un montant équivalent,
- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée CL 661 sise avenue de la Croix Rouge d'une servitude de passage pour engins agricoles au profit de la parcelle cadastrée CL 662, propriété de l'indivision RIPPERT,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude ne générant aucune nuisance pour la propriété de la ville,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21, compte 2111 et chapitre 204, compte 204-422,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'enfouissement des conteneurs en intra-muros - Approbation de la convention avec le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prenant la forme d'une surveillance de travaux à intervenir entre le service Archéologie du Conseil Départemental du Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention.

- **ADOpte** -

19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon et du SCOT du bassin de vie d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22 fonction 72.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

21 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'attribution d'une aide à M. BLANC Jean pour un montant de 1303,50 euros et à la SCI EVELYNE représentée par M. MEIMOUN Serge pour un montant de 300 euros,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le chapitre 65 compte 65148,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

22 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions au propriétaire concerné,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204-22,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

23 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204, compte 204-22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

24 - PARC À VÉHICULES : Vente aux enchères des véhicules et des matériels - Approbation de la convention avec l'Hôtel des Ventes d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention ci-annexée entre la Ville et l'Hôtel des Ventes d'Avignon,
 - **DECIDE** la mise en vente des véhicules et matériels listés en annexe,
 - **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 77 compte 775,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Renouvellement de la convention avec la Préfecture de Vaucluse. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse,
 - **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes,
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu (e) délégué (e), à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

26 - FINANCES : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT représenté par Mme MAS, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT représentée par M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

27 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 184 934 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts, un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant maximum du prêt : 2 184 934 € ; Mise à disposition des fonds : 28 décembre 2015 ; Durée d'amortissement du prêt : 15 mois ; Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt : ligne 1 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en décembre 2016 ; ligne 2 du prêt : 1 092 467 € à rembourser en avril 2017 ; Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % ; Amortissement : in fine ; Typologie Gissler : 1 A.

- **AUTORISE** le Mme Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le contrat de prêt et tout document afférent.

- **ADOPTE -**

28 - PERSONNEL : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents.
M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,

- **FIXE** le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la ville de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les arrêtés de remplacement.

- **ADOPTE -**

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise en régie de la restauration scolaire - Modification du tableau des effectifs du budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de second de cuisine,
- **AUTORISE** la création de l'emploi contractuel à durée indéterminée de second de cuisine,
- **FIXE** la rémunération sur la base de l'IM 581,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De deux fonctionnaires territoriaux auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) déléguée à signer la convention de mise à disposition dans les conditions définies

- **ADOpte** -

31 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics - Convention à intervenir - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée de 10 mois à 1 an,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.

- **ADOpte** -

32 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : De fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2015-2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.

- **ADOpte** -

33 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Maison des Adolescents. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00€**,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **ACCORDE** une subvention à la Maison des Adolescents pour un montant total de : **19 000,00 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL : Contrat d'apprentissage de l'enseignement secondaire et supérieur pour le service des espaces verts et le service circulation de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création de 2 postes supplémentaires conformément au dispositif de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- **FIXE** la rémunération des apprentis conformément au tableau ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 compte 64-13-645-647 du budget
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis ou autres.
- **ADOpte** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h45** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 2 octobre 2015.